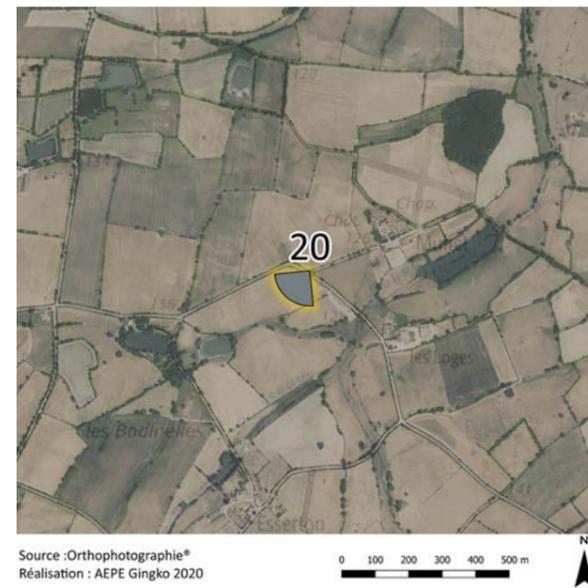
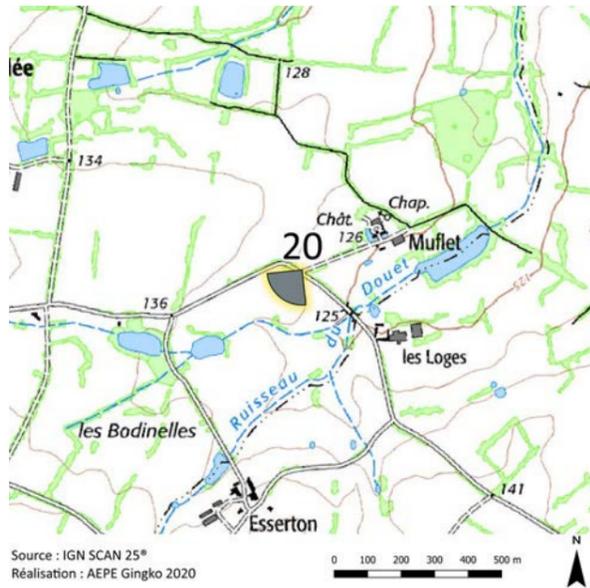


## PM 20 – CHÂTEAU DE MUFLET (COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN)



### RAISONS DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, positionné à environ 240 m au sud-ouest du château de Muflet au niveau du chemin d'accès, permet d'établir si et comment le projet sera perçu depuis ce monument historique, partiellement inscrit par arrêté du 8 février 2005.



**PATRIMOINE**

**ÉLÉMENT PATRIMONIAL  
EMBLÉMATIQUE**



### DONNÉES POINT DE VUE :

Date et heure : 17/06/2019 ; 10:18

Distance au mât de l'éolienne la plus proche : 2,4 km (E3)

Conditions météorologiques : ciel dégagé, excellente visibilité, végétation feuillée

Focale équivalente : 50 mm avec capteur plein format

Coordonnées : 437 735,04 ; 6 653 227,14

### COMMENTAIRE PAYSAGER :

Les aérogénérateurs projetés se distinguent ici sur des vues semi-éloignées et sont fortement filtrées par la végétation (seuls des bouts de pales de E1 et E2 sont visibles, au gré de la rotation du rotor) et sont de ce fait peu prégnants. En s'appuyant sur la vue filaire, le projet apparaît en cohérence avec les lignes de force paysagères (relief, végétation). L'ambiance paysagère initiale est très peu modifiée et demeure avant tout liée aux aspects agricoles et bocagers.

Aucune problématique d'échelle n'est relevée, les arbres au premier (à gauche) et second plan présentant une taille apparente supérieure ou équivalente à celle des éoliennes. Ce point de vue se plaçant 200 mètres plus proche du projet que le château en lui-même, les vues seront amoindries par la structure bocagère aux abords de l'édifice.



**ÉVALUATION DE  
L'IMPACT**

MOYEN

### VUE SCHEMATIQUE COULEUR (VUE FILAIRE) - 120°



ÉTAT INITIAL - 60°

À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue



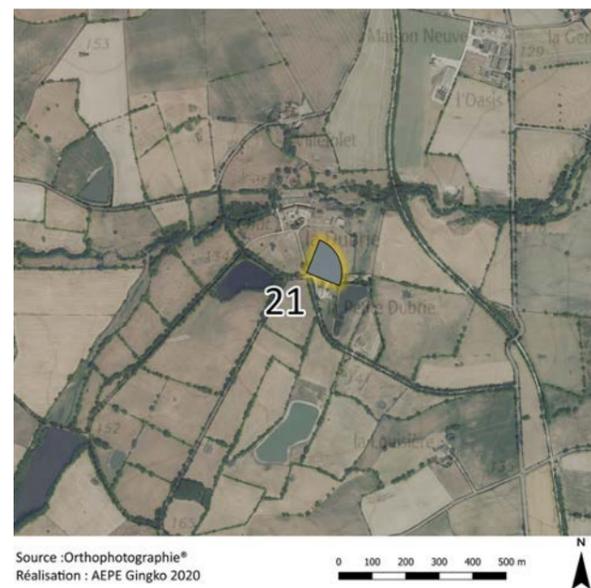
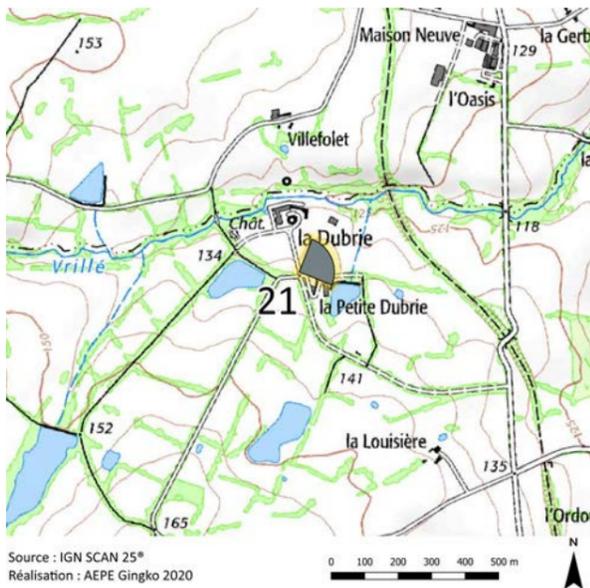
PHOTOMONTAGE - 60°

*À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme du photomontage*





# PM 21 – DOMAINE DE LA DUBRIE (COMMUNE DE BRESSUIRE)



## RAISONS DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, positionné au sud du domaine de la Dubrie au niveau du chemin d'accès, permet d'établir si et comment le projet sera perçu depuis ce monument historique, partiellement inscrit par arrêté du 8 février 2005.



**PATRIMOINE**

**ÉLÉMENT PATRIMONIAL  
EMBLÉMATIQUE**



## DONNÉES POINT DE VUE :

Date et heure : 21/03/2019 ; 14:20

Distance au mât de l'éolienne la plus proche : 2,8 km (E1)

Conditions météorologiques : ciel dégagé, excellente visibilité, végétation non feuillée

Focale équivalente : 50 mm avec capteur plein format

Coordonnées : 433 327,90 ; 6 649 983,29

## COMMENTAIRE PAYSAGER :

Le parc éolien projeté se perçoit ici sur des vues semi-lointaines, en partie filtrées par la végétation de bocage : E1 est partiellement masquée par la strate arborée alors qu'E2 et E3 n'ont que la base de masquée. L'implantation en ligne apparaît clairement sur ce photomontage, et se place en appui de la ligne d'horizon. L'hétérogénéité des interdistances apparentes (E1 est plus isolée à l'ouest), n'altère que très peu la lisibilité du projet, celui-ci restant en cohérence avec les différentes lignes de force (végétation, relief). Un effet de covisibilité indirect est relevé entre le parc éolien projeté et le manoir de la Dubrie,

dans un champ visuel de 120°. Aucune problématique liée au rapport d'échelle n'est cependant mise en avant, la taille apparente des éoliennes étant inférieure à celle des arbres présents au premier plan, et étant équivalente à celle des tours de l'enceinte du domaine. Les haies bocagères autour du château permettront d'atténuer les vues depuis les abords immédiats de l'édifice.



**ÉVALUATION DE  
L'IMPACT**

MOYEN

## VUE SCHEMATIQUE COULEUR (VUE FILAIRE) - 120°

(La Fraignais)

(St-Maurice)

(Mauzé/Thoursais) **Projet**

(Noireterre/La Chapelle-Gaudin) (Coulange Thouarsais)  
(Les Pâtis Longs)



ÉTAT INITIAL - 60°

À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue



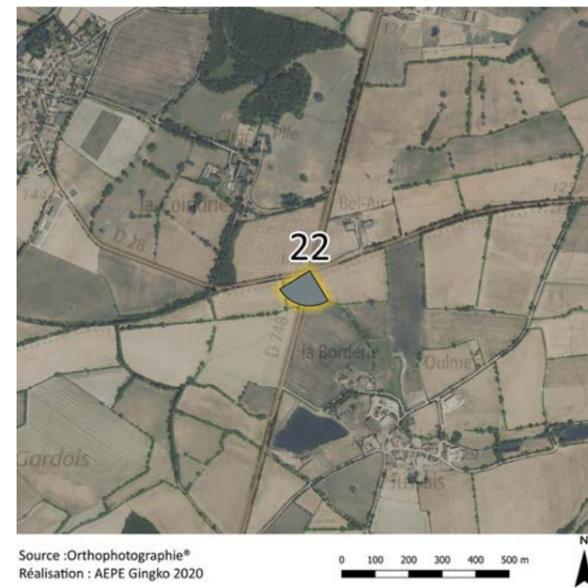
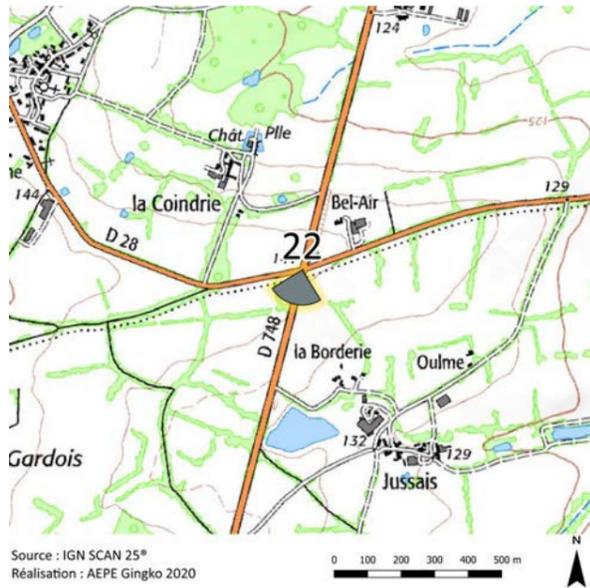
PHOTOMONTAGE - 60°

*À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme du photomontage*





# PM 22 – RD748 AU SUD-EST DU BOURG DE LA COUDRE (COMMUNE D'ARGENTONNAY), DEPUIS L'INTERSECTION AVEC LA RD28



## RAISONS DU POINT DE VUE :

Cette simulation visuelle contribue à évaluer l'insertion paysagère du projet depuis la RD748 (axe routier structurant reliant Bressuire à Argenton-les-Vallées) qui permet des perspectives semi-lointaines depuis les tronçons en points hauts (dans les autres cas la topographie tend à filtrer le regard). Ce positionnement permet également d'évaluer les effets cumulatifs et cumulés avec les autres parcs éoliens. La photographie est ici localisée au sud-est de la Coudre.



**AXES DE COMMUNICATION**

ROUTE STRUCTURANTE



**CONTEXTE ÉOLIEN**

EFFETS CUMULATIFS

## DONNÉES POINT DE VUE :

Date et heure : 21/03/2019 ; 16:32

Distance au mât de l'éolienne la plus proche : 3,5 km (E1)

Conditions météorologiques : ciel dégagé, excellente visibilité, végétation défeuillée

Focale équivalente : 50 mm avec capteur plein format

Coordonnées : 436 915,65 ; 6 654 781,87

## COMMENTAIRE PAYSAGER :

Le parc éolien projeté est ici perceptible sur des vues semi-éloignées, mais de manière relativement franche ; la topographie et la végétation ne masquant que la base des mâts, et une partie du rotor dans le cas d'E1. L'implantation est clairement lisible du fait d'une cohérence avec les lignes de forces paysagères (topographie, boisements...), et de la régularité de l'ensemble ainsi formé (homogénéité des interdistances, tailles et hauteurs sommitales apparentes). Les aérogénérateurs projetés apportent un certain contraste dans le paysage, par leurs grandes dimensions et leur vocabulaire technologique, mais aucune rupture d'échelle n'est relevée pour autant (les arbres au premier et moyen plan

apparaissent plus grands que les éoliennes projetées) et l'ambiance paysagère générale reste tournée vers l'agriculture et le bocage. Un effet cumulatif est identifié avec les parcs éoliens existants de Noirette – La Chapelle-Gaudin et Coulonges-Thouarsais (se situant à gauche du panorama à 120°), étant moindre en période feuillée. Compte tenu du caractère mouvant de l'automobiliste, les vues peuvent être ponctuellement fermées par la végétation.

## VUE SCHEMATIQUE COULEUR (VUE FILAIRE) - 120°



**ÉVALUATION DE L'IMPACT**

MOYEN

**PM 22 – RD748 AU SUD-EST DU BOURG DE LA COUDRE (COMMUNE D'ARGENTONNAY), DEPUIS L'INTERSECTION AVEC LA RD28**

ÉTAT INITIAL - 60°

*À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue*



**PM 22 – RD748 AU SUD-EST DU BOURG DE LA COUDRE (COMMUNE D'ARGENTONNAY), DEPUIS L'INTERSECTION AVEC LA RD28**

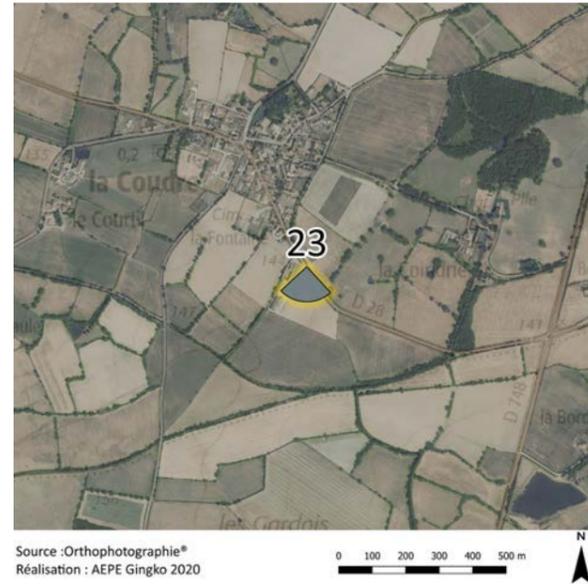
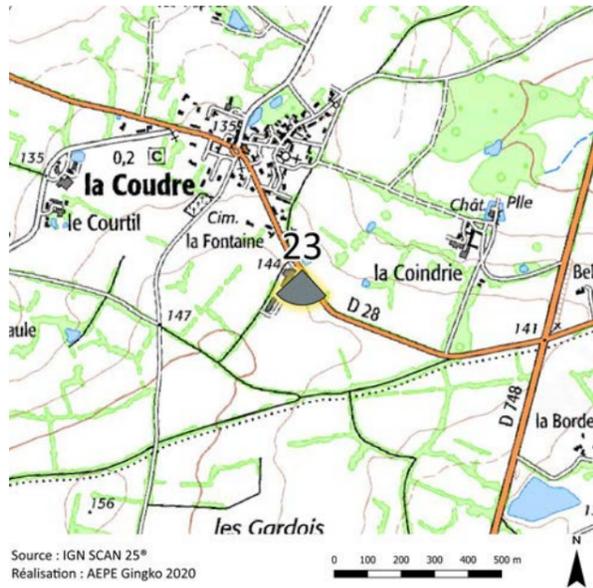
PHOTOMONTAGE - 60°

*À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme du photomontage*





# PM 23 – RD28, AU SUD DU BOURG DE LA COUDRE (COMMUNE D'ARGENTONNAY)



## RAISONS DU POINT DE VUE :

Cette simulation visuelle contribue à étudier la perception des éoliennes projetées depuis la RD28, ici au niveau d'un tronçon situé au sud du bourg de la Coudre. Les abords de cet axe routier sont ponctuellement ouverts, permettant des ouvertures visuelles semi-lointaines.



**AXES DE COMMUNICATION**

ROUTE STRUCTURANTE



**LIEUX DE VIE ET D'HABITAT**

BOURG STRUCTURANT



## DONNÉES POINT DE VUE :

Date et heure : 17/06/2019 ; 10:06

Distance au mât de l'éolienne la plus proche : 3,6 km (E1)

Conditions météorologiques : ciel dégagé, excellente visibilité, végétation feuillée

Focale équivalente : 50 mm avec capteur plein format

Coordonnées : 436 194,11 ; 6 654 989,15

## COMMENTAIRE PAYSAGER :

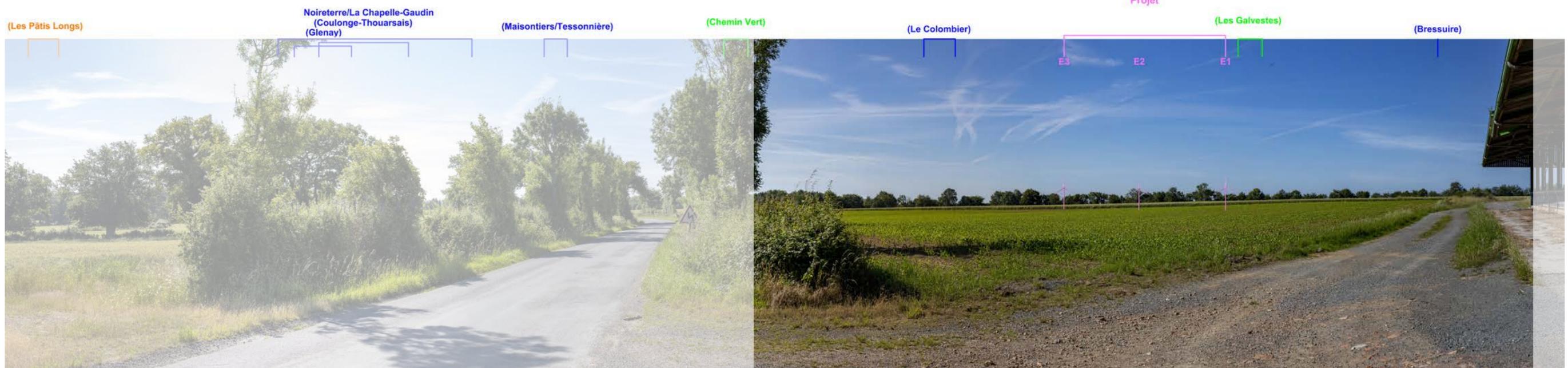
Depuis ce point de vue, le parc projeté apparaît sur des vues semi-éloignées et filtrées : les éoliennes sont à demi-masquées par le relief et la végétation de bocage, seuls les rotors des 3 machines sont visibles. Il s'agit donc d'une vue partielle du parc projeté. La lecture du parc est aisée du fait de sa disposition linéaire et régulière (homogénéité des interdistances, tailles et hauteurs sommitales apparentes), prenant appui sur le relief et la trame boisée. La présence des éoliennes ne génère pas de changement d'échelle ou d'ambiance dans le paysage.



**ÉVALUATION DE L'IMPACT**

FAIBLE

## VUE SCHEMATIQUE COULEUR (VUE FILAIRE) - 120°



ÉTAT INITIAL - 60°

À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue



PHOTOMONTAGE - 60°

À observer à environ 35 cm de distance, pour restituer le réalisme du photomontage



